Règlement du Jeu « Chicco Trio Love »

Du 18/05/2016 au 01/06/2016

Article 1 : Organisation du Jeu

La société Toys"R"Us, SARL au capital de 181.961.805,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 345 404 156 et dont le siège social se trouve au 1, allée des Lutins - Zac de La Mare Aux Loups - 77310 Saint-Fargeau Ponthierry (ci-après « La Société Organisatrice »), organise un Jeu gratuit sans obligation d´achat intitulé « Chicco Trio Love ».

Le jeu se déroule du 18/05/2016 au 01/06/2016, dates et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi. Il est accessible via l'application présente sur la Fan page BABIES R US France de Facebook.fr
URL: https://quizgenerator-bru.release.kacdn.net/
Le Jeu sera également relayé sur les sites internet de la Société organisatrice, à l'adresse URL:
http://www.toysrus.fr/

Ce Jeu n´est pas géré ou parrainé par Facebook, que l´organisateur décharge de toute responsabilité.

Article 2 : Présentation du Jeu

La participation au Jeu implique l´acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Pour jouer, les participants doivent se rendre sur le site internet Facebook.fr puis sur la Fan page Facebook de BABIES R US France afin de devenir Fan en cliquant sur le bouton « J'aime ». Il est donc nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide et d'un compte Facebook pour participer au jeu.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique, etc.) ne pourra être prise en compte.

Les participants sont ensuite invités à répondre à une question et à remplir un formulaire pour s'inscrire au Jeu.

Les gagnants du tirage au sort seront désignés parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du présent règlement.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 18/05/2016 au 01/06/2016 inclus.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier la période de participation et toute date annoncée, conformément à l'article 11 du présent règlement.

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu, entièrement gratuit et sans obligation d´achat, est ouvert aux personnes majeures, quelle que soit leur nationalité, étant membres Facebook et Fan de BABIES R US France, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise et disposant d´une adresse postale en France métropolitaine (Corse incluse, hors DOM-TOM) en vue de la livraison du lot.

Une seule participation par jour, par utilisateur Facebook et par personne (même prénom, même nom, même adresse postale, même adresse e-mail et adresse IP) pendant toute la durée de l'opération est autorisée, sous peine de disqualification au Jeu.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses mails différentes ou comptes Facebook différents entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le Jeu. La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

La société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions précitées.

Ne peuvent participer : (i) les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que (ii) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (iii) les personnes ayant collaboré à l´organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d´un même foyer fiscal).

4-2 Modalités de participation

Votre participation au Jeu ne sera effective qu´à condition que les étapes suivantes aient été complétées:

Etape n°1 : Pour accéder au Jeu, vous devez vous connecter au site Facebook.fr, vous rendre sur la Fan Page BABIES R US France et consulter la rubrique dédiée au Jeu dans laquelle l´ensemble des démarches à entreprendre pour votre inscription et votre participation au Jeu seront expliquées.

Etape n°2 : Vous devez devenir fan de la page "BabiesRUs France" en cliquant sur le bouton « J'aime ».

Etape n°3 : Vous devez paramétrer votre compte Facebook de façon à permettre à la Société Organisatrice d´accéder aux informations utilisateur que vous choisirez de rendre publiques (nom, photo du profil, sexe, réseaux, identifiant utilisateur, liste d´amis et autres informations publiques.) En complément de ces informations, la société organisatrice vous demandera :

- Votre adresse email
- Action de publication en votre nom

Etape n°4 : Vous devez répondre à la question posée en cliquant sur l'une des 3 réponses proposées.
La question est : Quel est le pays d'origine de la marque Chicco ?

Etape n°5 : Vous devrez compléter le formulaire de participation mis en ligne sur la Fan Page BABIES R US France et accessible via le site internet Facebook, en renseignant notamment les champs obligatoires suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse Email
- Ville
- Code Postal

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

A noter : L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doit être valide. A ce titre, vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d´information sous réserve de votre acceptation, sont exactes et valent preuve de votre identité. En cas de modification de ces données durant la période du Jeu, le participant devra en informer la Société Organisatrice avant la fin du Jeu à l´adresse figurant en entête du présent règlement.
Il pourra ensuite vous être demandé d'indiquer si vous souhaitez recevoir les offres de Babies"R"Us et de notre partenaire. Il est entendu qu'il n'y a aucune relation de cause à effet entre le fait de souhaiter recevoir les offres de Babies"R"Us et de notre partenaire et le fait d'être sélectionné pour participer au tirage au sort.

Vous vous abstiendrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Ainsi, la Société organisatrice se réserve le droit d´éliminer du tirage au sort et/ou Jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement.

Etape n°5 : Vous devrez valider le bulletin de participation en cliquant sur le bouton « Valider ».

Article 5 : Désignation des gagnants

Afin de déterminer le gagnant, la société organisatrice procédera à un tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation détaillées au présent règlement. Le tirage au sort aura lieu le : 02/06/2016
Au total, un (1) gagnant sera désigné pour toute la période de Jeu.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nulle et pourra entraîner la désignation d´un autre participant par un nouveau tirage au sort.

La date du tirage au sort est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modification si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite à la société organisatrice. En tout état de cause, la date du tirage au sort ne pourra être antérieure à la date du jeu.

Article 6 : Dotations

L'opération est dotée de (1) un lot d'une valeur commerciale globale indicative 749€99 TTC (sept cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) dont le détail est le suivant :

Le lot est une poussette Chicco Trio Love d'une valeur unitaire indicative 749€99 TTC (sept cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti. Si un gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Les dotations sont nominatives, elles ne pourront donc pas être attribuées à d'autres personnes que celles tirées au sort.

Article 7 : Information des gagnants et retrait des lots

Les gagnants du tirage au sort seront personnellement avertis de leur gain par voie électronique (email) par la société organisatrice et recevront leur gain par courrier postal.

Si le formulaire de participation ne comporte pas de champ permettant de renseigner l´adresse postale, le gagnant sera invité par courriel par la Société Organisatrice à fournir ces renseignements pour permettre à l´organisateur d´expédier le lot. Ainsi, dans un délai de 7 jours après le tirage au sort, les gagnants recevront un email de la part de la Société Organisatrice, leur demandant d'indiquer leur adresse postale. Leur gain leur sera adressé à l'adresse postale ainsi indiquée et à laquelle ils font élection de domicile.

Les gagnants injoignables ou ne répondant pas dans un délai de sept (7) jours pour fournir leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d´acheminer correctement le courriel d´information, de non délivrance de l'e-mail ou du courrier postal précité par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail ou postale indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet, des services postaux, si le Participant ne s'est pas conformé au présent règlement ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les prix seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

De même, il n´appartient pas à l´organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d´une adresse électronique ou postale invalide ou illisible.

Article 8 : Opérations promotionnelles

En Participant au Jeu, les Participants autorisent gracieusement la société TOYS'R'US à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom à des fins d'information ou de promotion liée présent Jeu et/ou à ses résultats sur le Site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du Jeu. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau Internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

Art. 9 : Remboursement des frais

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même prénom, même nom, même adresse postale, email et IP) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour ces demandes (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe) devront être adressées, par écrit, à l'adresse suivante : Toys"R"Us – Service BDD – 1, allée des Lutins - Zac de La Mare Aux Loups - 77310 Saint-Fargeau Ponthierry.

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC (total 1,32 € TTC pour deux connexions) ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC (total 0,72 € TTC pour deux connexions). Ce montant total correspond à 6 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse de la société organisatrice en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- la photocopie d'un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de trente (30) jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement ou forfaitairement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement.

Article 10 : Données personnelles

Facebook n´est ni organisateur ni parrain de l´opération. Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce Jeu ne sont pas destinées à Facebook mais à la société Organisatrice et à son partenaire.

10.1. Collecte et traitement des données personnelles

Les données à renseigner par les Participants ont pour première finalité l'identification des gagnants (nom et prénom), la prise de contact avec celles-ci (email) et l'envoi de leur éventuel lot (adresse postale).

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi par Loi n°2004-801 du 6 août 2004, les informations à caractère nominatif relatives aux Participants pourront également faire l'objet d'une collecte et d'un traitement automatisé conformes aux finalités prévues lors de la collecte sous réserve du consentement exprès des personnes concernées.

Toutes les données personnelles concernant les Participants, recueillies par la Société Toys"R"Us, sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Le traitement automatisé de données à caractère personnel, y compris la gestion des adresses de courriels (e-mail) des Participants, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 17 décembre 2009 enregistrée sous le numéro 1403342 (Récépissé de la déclaration de conformité à une norme simplifiée).

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

Sous réserve de leur information et de leur acceptation préalables, en s'abonnant aux publications de la Société TOYS'R'US (envoi d'e-newsletters de TOYS'R'US et/ou de BABIES'R'US, envoi de SMS promotionnels), la Société TOYS'R'US conserve l'ensemble des informations des Participants. Ces informations personnelles peuvent notamment consister en leurs nom(s), prénom(s), date(s) de naissance, âge(s), adresse(s) postale(s), type d'habitation, numéro(s) de téléphone, adresse(s) de courriel, nom et prénom(s) des enfants, date(s) de naissance des enfants, toute participation à un concours, une loterie ou autre promotion organisés par la Société Toys"R"Us, tout sondage ou questionnaire et toute inscription des Participants au programme de tout club organisé par ou avec la Société Toys"R"Us, tout abonnement à une publication émise par la Société Toys"R"Us. Les mentions devant être obligatoirement renseignées seront marquées d'une étoile.

La Société Toys"R"Us s'assurera également de l'information et du consentement préalables des Participants en cas de transmission des informations collectées à des tiers et notamment à des partenaires commerciaux ou aux acquéreurs de tout ou partie du fonds de commerce de la Société.

L'information et l'acceptation des Participants telles que décrites aux deux alinéas précédents seront matérialisées par système d' « opt-in » en cochant une case spécifique sur le formulaire d'inscription au Jeu. Les Participants peuvent s'opposer à la collecte, au traitement et/ou à la divulgation de ses coordonnées à des partenaires en choisissant de ne pas cocher la case prévue à cet effet.

La fréquence d'envoi d'offres variera en fonction de la période de l'année et sera plus importante lors des fêtes de fin d'année.

10.2. Responsable du traitement

Tout traitement des données à caractère personnel communiquées à la Société Toys"R"Us est effectué sous la responsabilité de la Société Toys"R"Us, responsable du traitement.

10.3 Finalité de la collecte et du traitement des données

Les informations qui sont collectées par la Société Toys"R"Us l'aident à personnaliser et à améliorer continuellement l'expérience de ses Clients. Les destinataires de ces données sont les services Marketing et Achats, Communication et Juridique de la Société Organisatrice. L'accès par les employés de Toys"R"Us des services cités sera limité uniquement aux fins susmentionnées et à d'autres fins autorisées par la loi.

10.4. Transfert d'informations personnelles hors des pays non membres de l'Union Européenne

La Société Toys"R"Us France pourra transférer directement les données personnelles des Participants à certains prestataires de services qui s'obligent à les traiter de manière ultra sécurisée ainsi qu'à un prestataire tiers en charge du traitement et de l'archivage (HCL) situé en dehors de l'Union Européenne, plus précisément aux Etats-Unis, un pays qui n'offre pas le même niveau de protection des données personnelles qu'en France. Toys"R"Us France a conclu les contrats nécessaires pour que les destinataires assurent un niveau de protection adéquat aux données transférées, et/ou s'est assurée que les destinataires sont certifiés Safe Harbor.

10.5 Droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données et informations les concernant par simple demande à l'adresse suivante : Toys"R"Us – Service Data – 1, allée des Lutins - Zac de La Mare Aux Loups - 77310 Saint-Fargeau Ponthierry.

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

Article 11 : Responsabilité

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations éventuellement collectées sont fournies par les participants à la Société Organisatrice et non à Facebook. A ce titre, Facebook ne pourra nullement être considéré comme responsable en cas de contestations émanant des participants au Jeu et liées à l'exécution du présent règlement.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, la société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du Jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site du jeu. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d´un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu´il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée. De même, tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifiée et sa participation annulée.

L´organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu´il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses mails différentes ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où une ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. L´utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

l´élimination définitive de sa réalisatrice et/ou utilisatrice et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s´il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 12 : Dépôt et consultation du Règlement

La participation au Jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le règlement de Jeu est disponible sur le site hébergeant le jeu.

Le règlement du jeu peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice. Les demandes de remboursement du timbre utilisé pour la demande du règlement complet du jeu, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même prénom et même adresse postale) pour toute la durée du jeu devront être adressées, par écrit, à l'adresse de la société organisatrice. Le remboursement sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe.

Art. 13 : Modification du règlement

La société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sous réserve d'en informer les participants par tout moyen. Toute modification du règlement fera d'une rectification du règlement consultable sur Internet, sur le site hébergeant le jeu. Le participant sera réputé l'avoir accepté, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification, du simple fait de sa participation au jeu.

Art. 14 : Exclusions

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis et pourra également donner lieu à l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu. La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Art 15 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Article 16 : Litiges

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le Règlement est régi par la loi française.
Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable trente (30) jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l´application ou l´interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l´adresse de l´organisateur.

1 Allée des Lutins – ZAC de la Mare aux Loups – 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - **Tél : 01.69.98.83.00** – Fax : 01.69.98.84.60
SARL au capital de 181 961 805 € – RCS Melun 345 404 156 – SIRET 345 404 156 00746 - Code APE 4765Z - TVA FR 86 345 404 156